

Travaux préparatoires

Définition « médecine »

Tout le monde sait ce qu'est la médecine, et pourtant ses contours varient d'une culture à l'autre et d'une époque à une autre.

En droit français, on peut être surpris que le terme « médecine » ne soit pas défini dans le Code de Santé Publique. Ce qui rend délicat les interprétations juridiques de ce qui relève, ou non, de la médecine.

Par conséquent, pour organiser et gérer au mieux les soins en France, il est primordial de s'entendre préalablement sur une définition juridique de la médecine.

Point de départ : une analyse critique de la médecine moderne contemporaine

Les principaux écueils de la médecine contemporaine allopathique sont :

- 1 – Une sous-estimation de l'interconnexion profonde entre les 3 champs de la médecine, que sont la médecine préventive, la médecine clinique et la thérapeutique (annexe 2).
- 2 - une trop grande prépondérance de la technicité dans la pratique médicale diagnostique et thérapeutique sur deux secteurs d'activité déconsidérés : l'examen clinique et la prévention primaire.
- 3 - L'irruption massive du numérique et de l'intelligence artificielle dans la pratique médicale, transformant radicalement le rapport des médecins à leurs outils et indirectement à leurs patients.
- 4 - Une augmentation préoccupante des dépenses de santé liée à la multiplication des actes à visée diagnostique et thérapeutique.
- 5 – L'influence croissante des politiques de santé publique sur la pratique médicale et le rôle prépondérant que joue désormais l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur l'orientation de ces politiques.

Ces cinq écueils ont pour conséquences :

- 1 – Un conditionnement et une dépendance croissante des médecins aux outils numériques qui leur sont imposés.
- 2 - Un désintérêt des médecins et leur manque d'investissement pour la prévention, au profit de la thérapeutique, mieux « valorisée ».
- 3- Une déshumanisation progressive des pratiques médicales, au profit d'une gestion comptable des soins devenue omniprésente et prioritaire.
- 4 - Plus généralement, une perte d'indépendance du corps médical vis-à-vis du politique, qui décide des grandes orientations et attribue les moyens financiers de la santé, tout en étant soumis lui-même aux lois du commerce et de l'industrie.
- 5 - Un rapport à la mort très distancié, trop souvent perçue comme un échec, voire déniée, alors que la mort est constitutive de la vie et qu'elle fut de tout temps une expérience fondatrice dans l'organisation de toutes les sociétés humaines.

Chacune de ces évolutions récentes est en contradiction avec la vision holistique originelle de la médecine, que l'on peut définir comme :

« l'art de prendre soin de l'être humain dans sa globalité, pour qu'il soit et reste en bonne santé ».

- Ce qui implique de reconnaître l'autonomie de chaque individu, qui seule peut lui permettre de se sentir acteur de sa santé, en référence à la Charte d'Ottawa de 1986 .

- Ce qui implique également de tenir compte de toutes ses dimensions physique, émotionnelle, psychique et spirituelle constitutives de son bien-être et de sa santé.

La médecine étant holistique par essence, il n'y a donc pas lieu non plus d'établir de hiérarchie entre les trois domaines qui la constitue, la prévention, la clinique et la thérapeutique.

Aux antipodes de cette vision holistique de la médecine, les malversations, les tromperies et les luttes de pouvoir, ainsi que la recherche de profits atteignent aujourd'hui des niveaux jamais égalés dans l'histoire. Auxquels s'ajoute une appropriation progressive des savoirs par le secteur privé, au détriment du secteur publique de la recherche, plus contraint que jamais, dans ses moyens comme dans ses choix.

C'est dans un tel contexte qu'il devient primordial de définir juridiquement la médecine.

- D'abord, pour permettre aux trois domaines médicaux de retrouver leur place, sans hiérarchie, dans une même médecine holistique, dont l'objectif partagé est le soulagement du patient et son bien-être, voire sa guérison, dans le respect de sa singularité.

- Ensuite, pour inscrire le fait que ces trois domaines sont complémentaires, interdépendants et non concurrentiels. Autrement dit, c'est aux différentes pratiques médicales, dites préventive, clinique et thérapeutique, de s'adapter au mieux à la personne, selon son état et/ou sa maladie, et non l'inverse.

- Le cas échéant, pour que la médecine puisse jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir vis-à-vis du politique ou du commercial, lorsque l'intérêt supérieur et souverain de la santé de la personne est remis en question par ces derniers

- Et enfin, pour créer les conditions d'une profonde refonte des modes d'enseignement de la médecine. Car l'enseignement tel qu'il est dispensé de nos jours ne permet plus de promouvoir les trois règles fondamentales de l'art médical, dont la médecine française a tiré sa notoriété à travers le monde, à savoir :

- o L'esprit critique indispensable à l'interprétation des données scientifiques, aujourd'hui écrasé par la tyrannie de l'evidence-based medicine anglo saxonne

- o La reconnaissance et le respect de principes éthiques inaliénables inhérents à tous les domaines de la médecine.

- o Le compagnonnage et l'exemplarité auprès du patient, dans l'apprentissage de la médecine et du métier de médecin.

Ressources à disposition de la médecine pour exprimer son art

De quelles ressources dispose la médecine pour améliorer progressivement et durablement ses capacités à prévenir, soulager et soigner, voire guérir les malades ?

- D'une part, des données scientifiques émanant de la biologie, des sciences dures et des neurosciences.

- D'autre part, de données plus empiriques provenant de l'épistémologie et des sciences humaines. Mais également des savoirs ancestraux, fruits de la confrontation

quotidienne des humains au réel depuis la nuit des temps, eux-mêmes à l'origine de concepts fondamentaux sur lesquels reposent la médecine, tels que « la vie », « l'humain » et « la santé », par exemple (annexe 3).

- Et enfin, les travaux de disciplines transversales maniant les macro données, telles que l'épidémiologie, ou la médecine prédictive, susceptibles d'aider à orienter favorablement les pratiques médicales.

Le tout, sous réserve que la médecine retrouve sa capacité à synthétiser et intégrer l'ensemble de ces savoirs, et à les transmettre à son tour aux générations futures.

NB : La santé publique, en revanche, ne constitue pas à proprement parler une ressource à disposition de la médecine, mais un authentique outil de décision politique, dont les conséquences sanitaires, sociales et culturelles peuvent être majeures. En ce sens, il est impératif que ce pouvoir politique reste subordonné en toutes circonstances aux décisions médicales, que prennent souverainement et conjointement le couple médecin/patient, à l'échelle individuelle et privée de leur colloque singulier. Dit autrement, toute préconisation politique de santé publique, à l'échelle collective, se doit d'être et de rester subordonnée à la décision individuelle prise par chaque personne, au besoin en concertation avec son médecin.

Annexe 1

Serment d'Hippocrate (Version 2012 du CNOM) :

Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

☒ Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

☒ Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.

☒ Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

☒ J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

☒ Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

☒ Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

☒ Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

☒ Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

☒ J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité. Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.

Annexe 2

Domaines d'activité de la médecine

Dans notre pays, la médecine est définie à partir de trois champs conceptuels : La prévention, la clinique, la thérapeutique

1. La prévention ou médecine préventive :

La médecine préventive vise à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps.

La médecine préventive peut agir à trois niveaux :

- La prévention primaire : qui vise à diminuer l'incidence (= nouveaux cas) des maladies et à réduire leurs risques d'apparition, en agissant sur l'évitement des conduites à risque individuelles, sur la réduction des risques généraux, environnementaux et sociétaux, ainsi qu'en promouvant l'entretien et le renforcement des défenses naturelles de l'organisme humain.
- La prévention secondaire : qui cherche à diminuer la prévalence (= cas présents) des maladies en essayant de réduire ou faire disparaître leurs facteurs de risque potentiels.
- La prévention tertiaire : qui vise à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives, et à réduire les complications, les invalidités ou rechutes consécutives à la maladie, en jouant sur tous les leviers techniques et humains possibles, individuels, sociaux et sociétaux.

2. La clinique ou médecine clinique :

La médecine clinique est la médecine pratiquée au chevet du patient.

Celle-ci comprend :

- Un socle de connaissances théoriques nécessaire à l'analyse et l'interprétation correctes des principaux signes cliniques et paracliniques connus,
- Une expérience pratique de l'examen clinique, qui comprend l'interrogatoire, l'inspection et l'examen physique du malade, ainsi qu'une maîtrise bienveillante du relationnel.
- La capacité d'élaborer un diagnostic, un pronostic, une stratégie thérapeutique et un suivi adaptés, à partir de l'ensemble des données recueillies.

3. La thérapeutique ou médecine thérapeutique :

La médecine thérapeutique consiste à proposer au malade le ou les traitements les plus adaptés à son état de santé. Elle inclut le souci d'obtenir au minimum le consentement éclairé du malade, et au mieux son approbation.

La médecine thérapeutique nécessite la maîtrise d'un socle de connaissances théoriques et d'une expérience pratique des médicaments et/ou des outils nécessaires à sa bonne réalisation. Ce qui comprend une gestion adéquate des risques liés aux effets indésirables des médicaments et des risques inhérents aux actes invasifs.

Annexe 3

Rappel de quelques définitions

Définition de l'humain :

Relatif à l'espèce humaine. Qui possède les caractéristiques spécifiques de l'homme.

L'humain est un être vivant résidant sur Terre, faisant partie de la classe des mammifères au sein du règne animal, et existant exclusivement sous sa forme homo sapiens-sapiens depuis environ 200 000 ans. L'être humain est un être mortel, dont l'une de ses spécificités est un niveau élevé de conscience de sa finitude.

Définition de la vie :

La vie est un phénomène mystérieux présent sur Terre depuis au moins 3.5 milliards d'années, dont les propriétés sont une capacité à rendre de la matière vivante et à recourir à de multiples modes de reproduction pour garantir sa pérennité dans le temps. Le règne du vivant sur Terre est constitué du végétal, de l'animal, du mycélien, des parasites, des bactéries et des virus.

Définition de la santé :

La santé est le fonctionnement harmonieux d'un organisme vivant dans son environnement. Concernant l'être humain, depuis 1946, la définition de la santé de l'OMS est la suivante : « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »